



RÉGIME DE PRÉVOYANCE CONVENTIONNEL DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

PSYCHOLOGUES

22 MAI 2024

EVOLUTION DE « MON SOUTIEN PSY »

Lors des comités de janvier et mars, il a été évoqué une évolution possible du dispositif « Mon soutien psy »

Selon les dernières annonces, le nouveau dispositif prendrait effet en juin (ou début d'été) et comporte 3 évolutions majeures :

- Des consultations à 50 € au lieu de 40 € la 1^{ère} et 30 € les suivantes
- 12 consultations par année civile au lieu de 8
- Un accès direct aux psychologues

- Toutes les autres conditions ne sont pas connues à ce stade
- Le dispositif « Mon soutien psy » devrait par ailleurs fusionner avec « santé psy étudiant », ce dernier étant actuellement pris en charge par la Sécu
- Le gouvernement tablerait sur un triplement des psychologues dans le dispositif